



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

2019^e SÉANCE : 30 JUIN 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2019)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte du Mozambique :	
Lettre, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2019^e SEANCE

Tenue à New York le jeudi 30 juin 1977, à 15 heures.

Président : M. William H. BARTON (Canada).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2019)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte du Mozambique :
Lettre, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1).

La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du Mozambique :

Lettre, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1)

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Conformément à la décision prise à la 2014^e séance, j'invite le Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. M. dos Santos (Mozambique) prend place à la table du Conseil.

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Conformément aux décisions prises antérieurement, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Angola, du Botswana, du Brésil, de Cuba, de l'Egypte, du Gabon, de la Guinée, du Lesotho, du Nigéria, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, du Souaziland, du Soudan et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. A. Rahal (Algérie), M. J. E. dos Santos (Angola), M. D. K. Kwelagobe (Botswana), M. S. Corrêa da Costa (Brésil), M. R. Alarcón

(Cuba), M. A. E. Abdel Meguid (Egypte), M. G. Rawiri (Gabon), Mme Jeanne Martin Cissé (Guinée), M. C. D. Molapo (Lesotho), M. J. N. Garba (Nigéria), M. M. Allaf (République arabe syrienne), M. P. Florin (République démocratique allemande), M. B. Mkapa (République-Unie de Tanzanie), M. C. B. Djigo (Sénégal), M. N. M. Malinga (Souaziland), M. M. Medani (Soudan) et M. S. G. Mwale (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Le premier orateur est le représentant du Souaziland. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

4. *M. MALINGA (Souaziland) [interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie vivement ainsi que les membres du Conseil de lui avoir permis de prendre part à ce débat historique dont l'issue, si elle est positive, influera certainement sur les événements de la région du monde dont je viens.

5. Nous sommes également heureux de voir qu'alors que cet organe suprême examine une question vitale pour la survie économique de nos frères au Mozambique, la roue tournante de la présidence du Conseil se trouve entre les mains du Canada, pays qui a prouvé si clairement dans le passé qu'il était résolu à porter une aide aux économies des pays en développement. Les faits prouvent que votre pays, comme la Norvège, la Suède et le Danemark, a répondu aux besoins de nos peuples d'Afrique. Permettez-moi de vous dire combien Sa Majesté le roi Sobhuza II est reconnaissant au Canada non seulement de l'assistance qu'il fournit au Souaziland dans le cadre du Commonwealth mais aussi de l'engagement d'assistance qu'il a pris envers nos pays frères du Lesotho et du Botswana, dont les demandes ont été présentées récemment au Conseil.

6. Puisque notre intervention est si tardive dans le débat, je ne reviendrai pas longuement sur les analyses approfondies de la situation qu'ont faites avec tant de compétence d'autres orateurs de notre région et d'autres représentants.

7. Les orateurs qui m'ont précédé ont éloquentement expliqué que le Conseil était saisi d'une nouvelle plainte d'un pays d'Afrique australe. Il s'agit cette fois de la République populaire du Mozambique, dont l'intégrité territoriale et la souveraineté ont été maintes fois violées par le régime illégal et rebelle d'Ian Smith.

8. D'autres Etats d'Afrique australe ont été en butte à l'agression, à l'intimidation et aux frustrations d'une manière ou d'une autre. Pour ne donner qu'un exemple, je

rappellerai qu'au mois de janvier dernier la République du Botswana a saisi le Conseil d'une plainte concernant l'agression commise par le gouvernement rebelle de la Rhodésie. A la suite de cette agression, ce pays frère a été forcé de remanier l'ordre de priorité de son développement pour donner à sa population le maximum de sécurité. Les difficultés du Lesotho avec l'Afrique du Sud ont fait l'objet d'une autre discussion au Conseil. Le Souaziland, avec le Lesotho et le Botswana, a présenté à l'Assemblée générale l'an dernier [voir résolution 31/126] une demande d'assistance financière pour assurer l'éducation et le bien-être des étudiants réfugiés sud-africains qui se sont enfuis d'Afrique du Sud à la suite des événements tragiques de juin dernier à Soweto, Langa, Gugulethu et dans d'autres municipalités.

9. La liste des doléances dans notre région ne cesse de s'allonger. Mardi dernier [2014^e séance], M. Marcelino dos Santos, ministre du développement et de la planification économique de la République populaire du Mozambique, a informé le Conseil des actes d'agression toujours plus graves commis par Ian Smith contre son pays. Il nous a parlé en détail des attaques de grande envergure lancées par l'arrogant Smith; il nous a dit que les objectifs de ces attaques étaient bien définis et visaient des points vitaux que les villages de Mapai, Massangena, Mavonde et Chioco avaient été complètement rasés. Un grand nombre de Mozambicains et de réfugiés du Zimbabwe ont été massacrés sans merci. Il y a 15 jours à peine, nous avons appris que la région d'Espungabera avait fait l'objet d'attaques violentes et que bien d'autres localités étaient restées sans écoles, sans hôpitaux, sans magasins, sans eau, et que des milliers de maisons avaient été brûlées et détruites. Des usines et des camions ont été démolis et des milliers de têtes de bétail abattues.

10. Le Gouvernement et le peuple du Souaziland condamnent le recours à la violence contre nos frères du Mozambique. Nous abhorrons les mesures d'oppression brutales prises par le régime raciste contre les peuples d'Afrique australe. Ce sont nos frères. Une attaque contre leurs pays est en fait une attaque contre le Souaziland. Nous ne faisons qu'un. Ce qui leur arrive nous touche aussi. Tout bouleversement, toute perturbation dans l'économie du Mozambique a de graves répercussions sur le pays voisin qu'est le Souaziland.

11. Malgré les multiples difficultés que leur a valu leur soutien à la cause de la libération du Zimbabwe, les Mozambicains ont bravement assumé leur sacrifice courageux quand ils ont fermé leurs frontières avec la Rhodésie afin de mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité sur les sanctions. Face à l'agression calculée de ce hors-la-loi international, les Mozambicains ont été forcés de mobiliser leurs ressources limitées, qui auraient pu autrement servir à des fins de développement économique plus pressantes. Etant donné les difficultés économiques du Mozambique, ma délégation adresse un appel à la communauté internationale pour qu'elle accueille avec faveur sa demande d'assistance et aide nos frères dans leurs efforts pour relever leur économie.

12. Plusieurs délégations ont dit que le Mozambique était victime de ce pillage de la part du gouvernement rebelle

parce qu'il s'était engagé à soutenir la cause de la libération du Zimbabwe, et mon gouvernement partage cette opinion. Le soutien apporté par les Mozambicains à la cause du système majoritaire au Zimbabwe a eu des conséquences désastreuses pour la population et pour ses biens. Le courage du Mozambique envers et contre tout lui vaudra certainement une place bien méritée dans les annales de l'histoire.

13. On sait que la lutte victorieuse pour l'indépendance des anciennes colonies portugaises n'a fait qu'accroître les espoirs d'indépendance dans toute la région. L'ancienne génération au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud rêvait de liberté. La nouvelle génération se voit à la tête de sa patrie. Partout on parle de liberté dans ma région, et ce cri de liberté retentit haut et clair. *

14. Les chants et les cris de liberté plongent dans la panique le régime minoritaire de Salisbury au point qu'il se livre à des destructions, à des massacres de civils innocents, et viole l'intégrité territoriale d'Etats noirs indépendants. Certains prétendent que l'invasion du Mozambique par Smith est un effort pour obtenir une position de négociation solide. Nous inclinons plutôt à croire que ces actes d'agression insensés sont une réaction de panique et de désespoir. Smith comprend que son temps est fini en Afrique et qu'il ne peut pas renverser la marée montante de l'indépendance. C'est une réaction normale pour un esprit colonialiste habitué depuis si longtemps à exercer la domination et l'oppression. Albert Memmi, l'éminent érudit tunisien, a parfaitement décrit la mentalité colonialiste qu'incarne Ian Smith. Il a dit :

“Le colonialiste est un étranger venu dans le pays par un accident de l'histoire et qui a réussi non seulement à y faire sa place mais aussi à y prendre celle des habitants et à s'arroger des privilèges exorbitants au détriment de ceux à qui ils reviennent de droit. C'est un être privilégié et ses privilèges sont illégitimes; c'est un usurpateur.”

Voilà ce qu'est Smith, un usurpateur qui a de la peine à renoncer à ses privilèges et préfère recourir à la violence même s'il sait ce qui l'attend. L'histoire se répète. On ne peut se défendre de penser à l'Algérie et au Zaïre.

15. Les orateurs qui m'ont précédé ont dit que la violation persistante par le Gouvernement de la Rhodésie du Sud des résolutions du Conseil de sécurité mettait en cause la capacité du Conseil de s'occuper efficacement à l'avenir des cas d'agression tragiques qui pourraient se produire. Tout dépendra donc de l'effet pratique et positif des décisions que prendra le Conseil en cette affaire.

16. Les interventions que nous avons entendues cette semaine ont montré clairement l'impatience que ressent la communauté internationale en ce qui concerne la question rhodésienne. Combien de temps encore va-t-on tolérer Smith ? Combien de temps encore va-t-on le laisser violer l'intégrité territoriale du Mozambique, de la Zambie et du Botswana ? Faute d'une solution rapide, ma délégation craint fort que le conflit ne s'étende à toute la communauté mondiale. A l'heure actuelle, il représente en tout cas une menace certaine à la paix et à la sécurité internationales.

17. Pour conclure, je voudrais une fois de plus adresser un appel aux membres du Conseil pour qu'ils fassent droit à l'unanimité aux exigences légitimes et éminemment raisonnables du Mozambique, exprimées avec tant d'éloquence par les ministres représentant le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, à savoir notamment : le Royaume-Uni, en tant que Puissance administrante, devrait négocier avec les représentants du peuple du Zimbabwe les moyens de transférer les pouvoirs à la majorité et d'amener le Zimbabwe à l'indépendance; la communauté internationale devrait seconder les efforts des Mozambicains dans leur oeuvre de relèvement économique; les sanctions décrétées contre la colonie rebelle de Rhodésie du Sud devraient être strictement appliquées; le Mozambique devrait recevoir une assistance spéciale pour le relèvement des régions détruites par l'agression de Smith.

18. M. LEPRETTE (France) : Je voudrais en tout premier lieu souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique, M. Marcelino dos Santos, dont l'intervention [2014^e séance] a constitué le moment le plus important en le plus impressionnant des travaux du Conseil. Mon pays, qui entretient dans un esprit de respect mutuel des relations amicales avec le Mozambique, connaît la situation difficile qui est imposée à ce pays comme aux autres pays voisins, et plus particulièrement au Botswana et à la Zambie. Les incursions répétées et les destructions perpétrées par le régime illégal de Salisbury causent, de mois en mois, de nouveaux dommages et de nouvelles souffrances au peuple du Mozambique déjà lourdement éprouvé par une longue lutte, dont mon prédécesseur, M. de Guiringaud, avait souligné le sens au cours du débat que le Conseil a tenu en novembre 1972 [voir 1677^e séance].

19. Mon gouvernement est conscient des difficultés que s'est imposées le Mozambique; nous savons qu'il est prêt à se sacrifier encore davantage en faveur d'un objectif qui dépasse ses intérêts nationaux puisqu'il s'agit de la cause de la liberté et de l'indépendance du peuple du Zimbabwe. Cette cause nous est connue; elle nous est commune; elle concerne le Conseil. Comme l'a déclaré le représentant de la France le 17 mars 1976 [1892^e séance], il n'est que justice que la communauté internationale apporte son assistance au Mozambique, victime des attaques incessantes du régime illégal de Salisbury.

20. Ma délégation a écouté avec beaucoup d'attention les indications apportées par le Ministre du développement et de la planification économique. Elle a également été sensible aux arguments des ministres des pays de première ligne et des autres pays investis par le Conseil des ministres de l'OUA de la haute mission de soutenir devant nous la plainte légitime du Mozambique.

21. Mon gouvernement n'a cessé de le rappeler : le problème auquel nous sommes confrontés est politique. Il y va de l'autorité de la communauté internationale et de la dignité de l'Afrique. Le Président de la République française l'a répété encore à l'occasion de la visite toute récente du président Kaunda, lorsqu'il a dit :

“La France condamne ceux qui se refusent aux évolutions inéluctables, entravent la mise en oeuvre des

solutions pacifiques et contribuent par là à aggraver des conflits qui ont trop duré et qui comportent des risques sérieux pour l'ensemble de la région. C'est dans le même esprit que la France fait siennes les décisions de l'Organisation des Nations Unies sur la Rhodésie et veillera à leur rigoureuse application.”

22. La multiplication des attaques rhodésiennes contre le Mozambique conduit inéluctablement ce pays à détourner ses forces de l'objectif, pourtant primordial du développement. Face à ces périls, ma délégation considère que la sécurité des Etats africains doit être entièrement appuyée dans l'exercice de leurs droits légitimes. Le Conseil de sécurité reconnaît le droit inhérent du Mozambique de faire appel, dans l'exercice de sa souveraineté, à l'assistance extérieure pour renforcer sa capacité de défense. Il est naturel, dans ces conditions, que le Conseil appelle les Etats Membres à apporter l'aide matérielle nécessaire au Mozambique pour que sa politique de développement puisse se poursuivre malgré les charges indues qui lui sont imposées pour défendre son indépendance et sa souveraineté. C'est dans cet esprit que la France s'associera au projet de résolution qui a été soumis au Conseil [S/12353].

23. Les déclarations que nous avons entendues, ainsi que ce projet de résolution, traduisent la préoccupation grandissante de la communauté mondiale. Aussi paraît-il plus impératif que jamais que soient poursuivis les efforts actuellement en cours pour parvenir, par des voies pacifiques, à une solution du problème rhodésien, ce qui implique l'instauration rapide du gouvernement de la majorité.

24. M. VON HASSELL (République fédérale d'Allemagne) [interprétation de l'anglais] : La plainte du Mozambique que le Conseil de sécurité examine aujourd'hui appelle une fois de plus l'attention de l'opinion publique mondiale sur la situation intenable qui règne en Afrique australe. Pour la deuxième fois en l'espace de quelques mois, nous sommes en présence de toute une liste de plaintes donnant une image exacte d'un régime illégal qui, devant sa situation politique désespérée, a de moins en moins de scrupules à recourir à l'agression militaire, à violer la souveraineté d'autres Etats et à anéantir tous les efforts déployés pour régler d'une façon pacifique la situation de tension qui existe dans la région.

25. La République fédérale d'Allemagne suit avec une grande préoccupation l'évolution de la situation. Elle est consternée devant les pertes subies par les populations des Etats voisins de la Rhodésie — et par-dessus tout le Mozambique tout récemment — et elle dénonce fermement l'action du régime illégal de Smith.

26. Devant ce qui lui paraît l'incursion la plus audacieuse et la plus grave commise jusqu'ici par les troupes rhodésiennes sur le territoire du Mozambique, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a fait savoir ce qui suit dans une déclaration officielle du 7 juin de cette année :

“Le Gouvernement fédéral dénonce de la façon la plus ferme cet acte d'agression du régime de Salisbury contre le Mozambique et estime que les actes commis par la

Rhodésie constitue une violation des principes de la Charte des Nations Unies.

“Le Gouvernement fédéral suit l'évolution de la situation avec une préoccupation toute particulière car l'incursion de troupes rhodésiennes au Mozambique nous rapproche davantage d'un conflit militaire en Afrique australe.

“Le Gouvernement fédéral craint que l'évolution de la situation ne mette en danger les efforts déployés en vue d'un règlement pacifique de la question rhodésienne, efforts auxquels nous participons.

“Le Gouvernement fédéral demande donc instamment au régime de Salisbury de retirer sans retard les troupes rhodésiennes du Mozambique et de s'abstenir à l'avenir de tout acte d'agression contre les pays voisins.”

27. L'attitude agressive de ce régime à l'égard d'autres pays est étroitement liée à sa politique interne insensée de discrimination raciale et de violation des droits fondamentaux de l'homme ainsi que des droits politiques de la majorité des habitants du Zimbabwe. Même avant son entrée à l'Organisation des Nations Unies, la République fédérale d'Allemagne avait refusé dès le début toute forme de coopération avec ce régime minoritaire et avait appuyé activement la politique de sanctions adoptée par le Conseil de sécurité en vue d'isoler totalement la Rhodésie sur le plan militaire et économique. Tout récemment encore, la République fédérale d'Allemagne a souscrit, au sein du Conseil, à la résolution visant à étendre les sanctions à tous les mouvements de capitaux [résolution 409 (1977)]. En outre, à la Conférence de Maputo, la République fédérale d'Allemagne a fait savoir officiellement qu'elle rejetait sans réserve ce régime raciste. Nous pensons que les sanctions constituent un instrument important permettant aux Nations Unies d'exercer des pressions économiques sur le régime minoritaire de Rhodésie. Ces sanctions permettent aussi d'affaiblir le régime et de renforcer la détermination de l'écrasante majorité de la population de ce pays de résister à tout prix.

28. En développant ses relations bilatérales avec les Etats de première ligne, mon gouvernement a expliqué depuis plusieurs années déjà que le problème de la Rhodésie devait être abordé sur deux fronts. Il s'agit non seulement de répondre aux attaques politiques du régime de Smith en exerçant des pressions économiques et politiques accrues mais aussi d'aider en même temps les Etats qui souffrent particulièrement de la situation tendue en Afrique australe à développer leur potentiel économique. A cet égard, je voudrais rappeler nos déclarations au cours des débats relatifs aux plaintes du Botswana [2008^e séance] et du Lesotho [2009^e séance] en mai de cette année.

29. La République fédérale d'Allemagne est prête à venir en aide à la population du Mozambique dans le même esprit de solidarité. Dans l'histoire toute récente de nos relations diplomatiques bilatérales, nous l'avons déjà prouvé à plusieurs reprises dans le domaine humanitaire. En décembre 1976, la République fédérale d'Allemagne a versé au programme d'aide du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés une contribution de 30 000 marks à

l'intention des réfugiés rhodésiens au Mozambique. En janvier de cette année, elle a versé une contribution en espèces pour remédier aux conséquences d'inondations. Elle est prête à faire au programme d'aide du Haut Commissaire une contribution spéciale de 200 000 dollars pour l'Afrique australe. En tant que membre de la Communauté européenne, la République fédérale d'Allemagne apporte une contribution au programme alimentaire de la Communauté et aux programmes d'aide financés grâce à des fonds communs du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

30. Tous les efforts du genre de ceux que je viens de décrire sont des réactions à une situation de tension politique qui représente un fardeau de plus en plus lourd pour les nations de la région d'Afrique australe. Ces efforts peuvent atténuer les répercussions négatives de cette situation.

31. En même temps, toutefois, nous devons aller aux racines du mal et joindre nos efforts pour modifier la situation de manière fondamentale. Notre politique a pour but l'indépendance avec un gouvernement démocratique par la majorité au Zimbabwe et en Namibie, de même que l'élimination de toute discrimination raciale en Afrique australe. Cela suppose nécessairement que nous cherchions résolument à faire du Mozambique, situé au coeur même de cette région, un pays stable et prospère aux frontières sûres.

32. Tenant compte de tout cela, mon gouvernement est prêt à appuyer le projet de résolution dont nous sommes saisis [S/12353]. Ma délégation souhaite remercier les auteurs de ce projet pour leurs efforts et leur esprit de conciliation. Notre appui de ce texte est fondé sur notre conviction profonde et maintes fois exprimée qu'une solution à tous les différends et à la question de la Rhodésie du Sud doit être trouvée par des moyens pacifiques. Tout Etat a un droit inhérent de légitime défense individuelle ou collective. En même temps, le Gouvernement fédéral réaffirme qu'à son avis l'Afrique ne doit pas devenir le théâtre d'un conflit politique entre des puissances ou des idéologies non africaines. C'est dans cette perspective que nous envisageons les dispositions du projet de résolution. Nous espérons que ce texte permettra de dissuader le régime de Smith de commettre des actes d'agression et également de lui faire emprunter la voie des négociations en vue d'un règlement pacifique.

33. Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le dernier jour de votre mandat de président du Conseil. Je ne voudrais donc pas terminer mon intervention sans vous remercier, au nom de ma délégation, de la façon efficace et fructueuse dont vous vous êtes acquitté de votre difficile tâche. C'est en grande partie grâce à vos efforts que le débat sur ce problème grave et difficile aura une issue positive. Nous vous en sommes tous reconnaissants.

34. M. RICHARD (Royaume-Uni) [interprétation de l'anglais] : Nous avons suivi attentivement les discours prononcés au Conseil au cours des trois derniers jours. Nous avons particulièrement écouté la déclaration de M. Marcelino dos Santos, ministre du développement et de la

planification économique de la République populaire du Mozambique [2014^e séance], ainsi que celles des représentants des Etats voisins dont les intérêts vitaux sont en cause dans les problèmes d'Afrique australe. Nous avons également relevé le sérieux avec lequel l'Afrique a abordé ce débat, comme le prouve la présence ici de tant de ministres.

35. Manifestement, le Mozambique a souffert, et souffert sérieusement, du fait de son voisinage géographique avec la Rhodésie du Sud. Il a souffert du point de vue économique du fait qu'il y avait d'importants rapports économiques et commerciaux entre les deux pays, ce qui a rendu la décision d'imposer les sanctions particulièrement difficile pour le nouvel Etat indépendant du Mozambique. Il a souffert également, sur les plans économique et militaire, des attaques répétées lancées par le régime illégal de Salisbury. Tout comme le Conseil a répondu en janvier aux attaques contre le Botswana, il répondra aujourd'hui, en adoptant le projet de résolution dont nous sommes saisis [S/12353], aux attaques contre le Mozambique. Le Royaume-Uni se propose donc d'appuyer ce projet.

36. La position de mon gouvernement à propos des incursions des forces armées rhodésiennes est sans équivoque et doit maintenant être connue de tous. Nous avons condamné sans réserve ces actes d'agression.

37. Nous savons ce que ces incursions coûtent en vies et en destructions. Mon gouvernement tient à exprimer au Gouvernement mozambicain sa profonde sympathie pour les morts causées. Mais le Mozambique a besoin d'une sympathie et d'une compréhension exprimées de façon pratique. Mon gouvernement a déjà montré qu'il était disposé à aider matériellement le Gouvernement mozambicain, de même d'ailleurs qu'il a montré sa sympathie de manière comparable à l'égard du Botswana lorsque celui-ci fut victime d'incursions. Les faits sont éloquentes. Les membres du Conseil se rappelleront l'appel contenu dans la résolution 386 (1976) du Conseil. Pour répondre à cet appel, le Royaume-Uni s'est engagé à fournir une assistance atteignant un total de 15 millions de livres, dont les 5 premiers millions étaient assignés à la réalisation de programmes destinés principalement à l'achat de véhicules et de machines. Un accord doit être signé sous peu pour les 10 millions de livres restants et qui seront affectés à l'aide à l'exécution de projet. Je peux également annoncer au Conseil que nous espérons offrir à brève échéance au Mozambique une nouvelle assistance au développement et faire connaître le montant exact de cette aide dans un proche avenir. L'assistance que nous avons déjà fournie vise à aider le Mozambique à faire face à ses besoins en matière de développement, y compris la compensation des effets défavorables des sanctions. Toute aide supplémentaire sera destinée à aider le Mozambique à surmonter les graves difficultés économiques auxquelles il fait face en raison des incursions rhodésiennes. Nous croyons que la sympathie et la solidarité parlent particulièrement fort lorsqu'elles s'expriment de cette manière matérielle, et nous nous efforcerons de cette façon de répondre aux appels que l'on trouve aux paragraphes 9 à 11 du dispositif du projet de résolution. Nous ne ferons rien, bien entendu, qui puisse aggraver la tension dans cette région. Notre objectif est tout le contraire.

38. On a souvent évoqué pendant le débat les sanctions imposées par le Conseil contre le régime illégal de Rhodésie. A peu d'exceptions près, tout le monde a reconnu que les sanctions, malgré toutes leurs imperfections, ont permis à la communauté internationale d'exercer de réelles pressions sur le régime illégal de Salisbury. D'ailleurs, en demandant une extension des sanctions, beaucoup parmi ceux-là mêmes qui les critiquent ont clairement prouvé qu'ils croyaient en ce système. Ma délégation reconnaît qu'il faut absolument s'efforcer de resserrer et d'intensifier les sanctions existantes. Il serait extrêmement utile que tous les gouvernements fassent preuve d'une plus grande vigilance. Peu de pays développés ayant des intérêts commerciaux mondiaux peuvent faire montre de complaisance sur ce point. Le Royaume-Uni a essayé réellement et honnêtement d'appliquer les sanctions et nous n'avons pas à rougir de notre attitude lorsqu'il s'est agi de contrôler l'application de l'embargo et de poursuivre les commerçants de notre ressort qui avaient violé la loi à ce sujet. Comme je l'ai déjà dit ici même, si un gouvernement quelconque possède des preuves montrant que des sanctions ont été tournées, il est de son devoir de présenter les éléments d'information au Comité des sanctions du Conseil de sécurité afin que des mesures soient prises. Si les allégations ne sont pas transmises au Comité, nous devons supposer qu'on est incapable de les prouver. A cet égard, mon propre gouvernement a appelé l'attention du Comité sur plus de 200 cas de violations soupçonnées des sanctions mettant en cause de nombreux Etats Membres.

39. Je n'entends pas me lancer dans un compte rendu détaillé de la politique du Royaume-Uni à l'égard de la Rhodésie. Comme de nombreux orateurs nous l'ont rappelé — est certains en termes assez rudes —, nous continuons d'accepter la responsabilité juridique de notre colonie qui est en état de rébellion et nous n'avons pas modifié notre intention qui est de ne lui accorder l'indépendance que lorsque la volonté du peuple se sera librement exprimée sur la base du gouvernement par la majorité. C'est un espoir que nous n'avons pas abandonné. Comme le Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni l'a dit à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth au début du mois, il est facile d'être déprimé et sceptique quant aux perspectives d'un prompt changement de la situation en Afrique australe, mais nous demeurons convaincus que le gouvernement par la majorité peut encore être obtenu par la négociation. Tout en reconnaissant que la frustration de la majorité de la population qui vit sous le régime minoritaire va croissant, nous pensons que tant que subsisteront des perspectives de règlement négocié — et nous pensons que c'est le cas — le Gouvernement britannique aura le devoir absolu de continuer de rechercher la paix. Nous ferons donc tout ce que nous pourrons pour y parvenir.

40. Je voudrais terminer sur une note personnelle.

41. Je rejette totalement et sans la moindre réserve toute allégation — explicite, comme dans le cas du représentant du Bénin, ou implicite, comme dans le cas du représentant de la République démocratique allemande — selon laquelle les tentatives en vue de trouver un règlement pacifique au problème rhodésien seraient des manoeuvres diplomatiques cachant de vils motifs. Cela, je le rejette non seulement au

nom de mon gouvernement mais en mon nom personnel. C'est purement et simplement faux. Toutefois, je suis un peu réconforté quand je vois quels sont les pays qui font ces allégations. De l'Union soviétique au Bénin, en passant par Cuba, ils ont tous une certaine similitude de style de gouvernement. Nous prenons note de l'origine de ces déclarations et nous les traiterons en conséquence.

42. Pour ce qui est du représentant du Pakistan, je dirai que j'ai été un peu surpris à la lecture de ses remarques. Je n'étais malheureusement pas là ce matin pour remarquer le ton – ou l'absence de ton – qui a marqué ses paroles, mais je les ai étudiées, comme je le fais toujours s'agissant d'un pays avec lequel nous sommes censés entretenir des relations amicales. Ses remarques ont été irréflechies, inexactes et inopportunes. Si vraiment le Royaume-Uni est un pays à qui l'on peut attribuer "la faiblesse et le vacillement, le commercialisme et les expédients politiques, les sympathies raciales mêmes" [2018^e séance, par. 66], je ne puis que m'étonner de l'empressement et de l'énergie que mettent tant de Pakistanais à venir vivre en Grande-Bretagne, au risque de s'exposer à une influence si pernicieuse.

43. La situation en Afrique australe est bien trop grave pour qu'on ait recours au genre de rhétorique malfaisante que nous n'avons que trop entendue au Conseil ces trois derniers jours. Cela est indigne du Conseil et de la gravité de la question qui fait l'objet de notre débat. Mais, après tout, l'adoption du projet de résolution est sans doute beaucoup plus importante que les discours qui ont été faits pour l'appuyer.

44. M. ILLUECA (Panama) [interprétation de l'espagnol] : Que mes premiers mots soient pour présenter mes salutations et rendre hommage à M. Marcelino dos Santos, membre du Comité politique permanent du FRELIMO et ministre du développement et de la planification économique de la République populaire du Mozambique, qui représente si bien sa noble cause.

45. En tant que coauteur du projet de résolution présenté par le Bénin, l'Inde, la Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, le Pakistan et la Roumanie [S/12353], je crois qu'il est de mon devoir de faire quelques brèves observations sur les justes raisons qui amènent les auteurs à espérer que ce projet sera adopté à l'unanimité, bénéficiant ainsi de toute l'autorité politique et morale du Conseil de sécurité.

46. Le Groupe latino-américain, dont je suis président ce mois-ci, a désigné par mon intermédiaire le représentant du Brésil, M. Sérgio Corrêa da Costa, pour participer au nom du groupe régional à la discussion de la plainte du Mozambique. Comme les autres groupes régionaux, le Groupe latino-américain a exprimé sa solidarité unanime, son adhésion et son appui actif à la cause de la République populaire du Mozambique, présidée par ce grand dirigeant de l'Afrique et du tiers monde qu'est le président Samora Moisés Machel. Le discours si éloquent qu'a prononcé ce matin l'ambassadeur Corrêa da Costa [2018^e séance] pour exprimer la position de l'Amérique latine dispense ma délégation d'élaborer plus avant, car la position latino-

américaine telle qu'il nous l'a présentée correspond à celle de mon pays.

47. Le projet de résolution conjoint a été motivé par les actes d'agression infâmes perpétrés récemment par le régime illégal de Rhodésie du Sud contre la République populaire du Mozambique et par les actes d'agression réitérés et les constantes menaces de ce régime condamnable contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Botswana et de la Zambie, dans une suite d'événements qui aggravent sérieusement les menaces chaque fois plus intenses qui pèsent sur la sécurité et la stabilité de la région. Cette situation déplorable n'a pu se développer que grâce à l'appui que prête l'Afrique du Sud au régime illégal de Rhodésie du Sud, ce qui a pour résultat essentiel de priver le peuple du Zimbabwe de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Par conséquent, il serait tout à fait justifié que le Conseil de sécurité adopte les mesures les plus énergiques pour faire cesser le sang et les larmes, pour prévenir d'autres pertes de vies humaines et épargner d'autres souffrances à l'ensemble des populations africaines qui subissent les agressions et les injustices des régimes de Smith et de Vorster.

48. Jusqu'où va donc aller la myopie de ces régimes et de ces puissances qui s'opposent au cours même de l'histoire ? Jusqu'où iront cet entêtement et cette indifférence devant les valeurs morales de l'humanité ? L'histoire nous donne de nombreux enseignements.

49. Toutes les situations coloniales, à un moment ou à un autre, si elles ne sont pas résolues par les moyens pacifiques que les sociétés civilisées ont à leur disposition, débouchent toujours sur des situations encore plus tragiques. Ceci est vrai non seulement en Afrique mais aussi sous d'autres latitudes. Nous pensons par exemple à Suez en 1956. A cette époque, beaucoup pensaient que c'était là un système idéal et qu'il résisterait aux années. Toutefois, la myopie qui prévalait alors a eu pour résultat la démolition violente de ce qui pourrait être la statue de Ferdinand de Lesseps, le monument au capitalisme qu'était le canal de Suez. De même, en Amérique latine, nous espérons que la myopie de certains cercles réactionnaires n'entravera pas la solution d'autres situations coloniales, telle celle qui existe dans la Zone du canal de Panama, afin d'éviter un jour, dans une explosion libératrice, que ne soit démolie violemment et brutalement la statue de Theodore Roosevelt et le monument au colonialisme qui se dresse là-bas.

50. Nous voulons que les situations coloniales en Afrique, en Amérique latine, en Asie et partout où elles existent prennent fin car ce sont des éléments de désespoir, de conflit et de régression.

51. Nous souhaitons que le problème du Mozambique, qui n'est pas seulement le problème de l'Afrique mais aussi celui de l'Amérique latine, soit résolu; nous souhaitons qu'il soit résolu par la liberté, l'indépendance et le gouvernement par la majorité des peuples du Zimbabwe, d'Azanie et de Namibie.

52. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous dire combien j'ai apprécié de travailler

sous votre direction non seulement au cours de ce débat, mais également au cours des mois où j'ai eu le privilège de me trouver à vos côtés au Conseil.

53. Je voudrais aussi remercier le Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique, M. Marcelino dos Santos, d'avoir assisté à ces réunions. Nous apprécions aussi l'intérêt porté à cette question par les ministres qui ont sacrifié une partie du temps qu'ils consacraient aux délibérations de l'Organisation de l'unité africaine pour participer à nos côtés à cette importante discussion.

54. Premier orateur sur la question dont le Conseil est saisi, M. Marcelino dos Santos nous a dressé un tableau lugubre des destructions et des massacres perpétrés ces derniers mois contre son pays et son peuple [2014^e séance].

55. Les souffrances humaines inspirent toujours de la tristesse et elles en inspirent encore plus lorsqu'elles sont vaines, comme dans le cas présent. La folie du régime rhodésien qui se précipite sur ses voisins ne saurait le sauver. Elle ne peut que multiplier les morts, attiser la haine, déclencher un conflit armé encore plus cruel et entraîner de plus grandes destructions en Afrique australe. Un régime bâti sur le racisme et sur la tyrannie d'une minorité ne saurait durer dans le monde contemporain. Le Zimbabwe atteindra la liberté parce que le peuple du Zimbabwe le veut.

56. Le Gouvernement des Etats-Unis déplore pour diverses raisons les mesures prises par la Rhodésie. Il les déplore en raison des pertes tragiques en vies et en biens que le Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique a décrites avec tant d'éloquence, et aussi en raison du fait que cela détourne l'attention des impératifs réels et des nécessités fondamentales qui sont d'arriver à un règlement négocié au Zimbabwe et d'établir un gouvernement par la majorité dans ce pays.

57. La question immédiate qui se pose au Conseil de sécurité est la violation de l'intégrité territoriale de la nation du Mozambique. Il est clair que le peuple mozambicain résistera à cette attaque lancée contre son pays; il est également clair que les Membres de l'Organisation des Nations Unies s'opposeront à ces incursions et fourniront toute l'assistance matérielle nécessaire en vue de soulager les souffrances imposées au Mozambique.

58. Une question plus générale encore se pose de façon urgente au Conseil. La question n'est pas de savoir si le Zimbabwe accédera à la liberté mais de savoir comment tous les peuples de l'Afrique australe se libéreront. Seront-ils engloutis dans une vague de mort et de destruction? Ou y a-t-il un chemin pacifique qui mène à l'indépendance et à la justice?

59. Pour ceux qui pourraient encore se demander quelle est la politique de mon pays, je rappellerai que nous n'avons cessé de mettre l'accent sur le soutien que nous apportons à la cause du gouvernement par la majorité.

60. L'Afrique australe se trouve à un carrefour historique. Cette région du continent évolue vers le gouvernement par

la majorité. Malheureusement, la situation est telle que la vie humaine est en danger et que l'ordre social est perturbé. Et pourtant, s'il existait un moyen de hâter la négociation pacifique d'un règlement honorable en Rhodésie en exerçant une pression économique et par la diplomatie, on pourrait espérer alors que des vies seraient épargnées dans cette région et que la population serait à même de faire des progrès et de bâtir avec les ressources et les services qui n'ont pas encore été détruits.

61. Peu avant sa mort, le président John F. Kennedy écrivait que "ceux qui rendent la révolution pacifique impossible rendent la révolution violente inévitable". Je ne dis pas aujourd'hui qu'il faille une révolution violente ni une lutte armée, car je crois qu'un changement pacifique est possible en Afrique australe s'il se produit assez rapidement. Il est clair que le changement est en cours et qu'il se produira. Il est donc urgent que l'Organisation des Nations Unies, qui a responsabilité de faire régner la paix et la justice dans le monde, persiste particulièrement dans ses efforts pour parvenir à la paix par la paix, afin de sauver des vies et d'aider à édifier une Afrique australe libre et prospère.

62. Mon gouvernement tient à dire nettement que le régime de Smith ne devra jamais compter sur aucune aide de la part des Etats-Unis pour le tirer de la situation dans laquelle il s'est placé.

63. Tous les Etats Membres doivent redoubler d'efforts pour assurer que les sanctions existantes soient pleinement mises en oeuvre.

64. Nous devons encourager nos gouvernements à répondre à la demande d'assistance formulée par le Gouvernement mozambicain en vue de réparer les dommages provoqués par les incursions.

65. Il y a 10 ans, un dirigeant mondial, Martin Luther King, parlait prophétiquement des responsabilités de cette institution internationale. "Les Nations Unies", a-t-il dit, "sont un mouvement dans la direction de la non-violence à l'échelle mondiale. Là, au moins, les Etats qui s'opposent le font en paroles et non par les armes." Et, parlant du ferment mondial de notre époque, il écrivait :

"Sur tout le globe, les hommes se révoltent contre les anciens systèmes d'exploitation et de répression, et de nouveaux systèmes de justice sortent des entrailles d'un monde fragile; les va-nu-pieds de la terre se dressent comme jamais ils ne l'avaient fait auparavant. "Ceux qui vivaient dans l'obscurité ont vu une grande lumière." Nous, en Occident, devons soutenir ces révolutions."

C'est ainsi que King jetait un défi aux Nations Unies et à l'Occident, un défi qui est toujours, selon moi, d'actualité.

66. En faisant face aux problèmes qui se posent, prenons donc audacieusement les mesures nécessaires en vue de favoriser le changement sans violence, avec un minimum de morts, à travers l'Afrique australe.

67. En outre, les Etats Membres doivent s'engager à verser des fonds pour le développement d'un Zimbabwe indé-

pendant et pour les Etats voisins qui ont déjà payé si cher la libération d'une nation qui est promise à la grandeur.

68. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Comme il n'y a plus d'orateurs inscrits, je vais faire une déclaration en ma qualité de représentant du CANADA.

69. Le Conseil de sécurité s'est réuni, à la demande du Gouvernement de la République populaire du Mozambique, afin d'examiner la situation de tension créée à la suite des nombreux actes d'agression commis contre le Mozambique par le régime minoritaire illégal de Rhodésie du Sud. Son Excellence M. Marcelino dos Santos, ministre du développement et de la planification économique du Mozambique, a décrit [2014^e séance] clairement et énergiquement la série de violations de plus en plus graves commises par ce régime illégal à l'encontre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Mozambique. Il en est résulté la mort de plus de 1 400 personnes et des dommages matériels considérables.

70. Le ministre dos Santos et les ministres d'autres pays africains qui se sont rendus à New York pour manifester leur soutien à la cause du Mozambique ont souligné la nécessité de s'attaquer à la racine du problème, à savoir l'existence continue d'un régime raciste illégal en Rhodésie du Sud. Il est clair pour tous que ce n'est que lorsque le Zimbabwe accédera à l'indépendance avec un gouvernement par la majorité que seront créées dans cette région les conditions propres à assurer le plein respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du Mozambique, aussi bien que du Botswana et de la Zambie. Le Gouvernement canadien, comme je l'ai indiqué précédemment au Conseil, continuera à appuyer l'initiative en cours des Etats-Unis et du Royaume-Uni, qui vise à l'indépendance du Zimbabwe sous un gouvernement par la majorité.

71. La situation difficile que connaît aujourd'hui le Mozambique a été exposée en détail au cours de la discussion et je n'ai pas besoin de m'y étendre. Ce qui importe, à mon avis, c'est que le Conseil se soit ému de la requête du Gouvernement mozambicain et qu'il adopte à l'unanimité, je l'espère, dans quelques instants un projet de résolution par lequel il fait droit à cette requête [S/12353]. Le projet sur lequel nous allons voter comporte un élément important : les demandes adressées à la communauté internationale aux paragraphes 9 à 11 du dispositif, dans lesquels le Conseil prie tous les Etats de fournir une assistance au Mozambique pour lui permettre de faire face aux difficultés économiques résultant de son application scrupuleuse des sanctions contre la Rhodésie, de réparer les pertes économiques et destructions matérielles provoquées par les actes d'agression commis par le régime illégal et de renforcer sa capacité de défense afin de sauvegarder efficacement sa souveraineté et son intégrité territoriale. Nous espérons que la communauté internationale répondra généreusement à cet appel.

72. Le Canada, pour sa part, a fourni en 1976, en application de la résolution 386 (1976), une assistance considérable au Gouvernement mozambicain sous forme d'aide alimentaire, et nous escomptons que le Gouver-

nement canadien examinera favorablement la question des besoins actuels du Mozambique.

73. Parlant maintenant en ma qualité de PRESIDENT du Conseil, je vais donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

74. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je regrette que ma déclaration ait fait si piètre impression sur le représentant du Royaume-Uni. Il a dit que mes remarques étaient irréflechies, inexactes, inopportunes, et que je m'étais lancé dans une rhétorique malfaisante. Il est rare que mes déclarations fassent l'objet de critiques si véhémentes, et j'ai presque envie d'en être flatté.

75. Il arrive rarement que des délibérations sur l'Afrique australe mènent à des polémiques entre le Royaume-Uni et le Pakistan. Je suis sûr que si mon ami et collègue du Royaume-Uni lit ma déclaration à tête reposée il verra qu'en réalité je n'ai rien dit d'extraordinaire, ni même de nouveau. Tout cela a déjà été dit, et bien mieux que par moi.

76. Il est possible évidemment de s'en tenir simplement aux incidents qui se sont produits à maintes reprises au Mozambique ces derniers mois. Mais, lorsqu'on traite d'une telle situation, il est bien difficile de ne pas remonter aux origines de ces tristes circonstances.

77. J'ai fait état essentiellement de trois choses. J'ai dit que l'indépendance avait été déclarée unilatéralement sans rencontrer la moindre résistance. Je me rappelle un projet de résolution adopté en 1963 par la Quatrième Commission, où j'étais représentant à l'époque. La résolution [1883 (XVIII)] invitait le Gouvernement du Royaume-Uni à ne pas transférer de forces armées et d'aéronefs à sa colonie de Rhodésie du Sud. Voilà pourquoi j'ai fait cette référence.

78. Certes, les sanctions ont joué un rôle important. Le Pakistan est membre du Comité des sanctions, et j'en ai été élu président l'an dernier. Nous ne sous-estimons pas les sanctions, mais elles n'ont pas eu l'effet escompté, et pour beaucoup de raisons. Nous savons que le Gouvernement britannique est méticuleux et qu'il a pressé les autres gouvernements de l'être également. Il n'en reste pas moins qu'après 12 ans les sanctions n'ont pas eu de résultat. La raison en est qu'elles ont été adoptées à petite dose. Pendant trois ans, l'application de sanctions obligatoires s'est heurtée à une vive résistance. Neuf ans ont passé depuis, et pourtant, aujourd'hui encore, le produit le plus important, le pétrole, parvient toujours en Rhodésie. Nous savons pourquoi il en est ainsi. Nous savons quel rôle joue l'Afrique du Sud. Les difficultés ne manquent pas, certes, mais on ne peut se contenter d'en faire abstraction.

79. Enfin, j'ai parlé des négociations. Nous sommes bien entendu en faveur des négociations, et je sais personnellement quel rôle l'ambassadeur Ivor Richard y a joué. Je lui ai rendu hommage à ce propos. Il a joué un rôle constructif dans une situation extrêmement difficile. Sa tâche était des plus ingrates. Et pourtant, les négociations n'ont pas abouti. Pourquoi ? Il est facile pour quiconque de comprendre que

M. Smith veut un transfert de pouvoirs fictifs, non de pouvoirs réels. C'est là qu'est la difficulté. C'est pourquoi il est malaisé de faire démarrer les négociations.

80. J'en arrive à la faiblesse, au vacillement et aux sympathies raciales. Pourquoi n'y aurait-il pas de sympathies raciales ? Elles existent. C'est un fait. Elles ajoutent aux difficultés. Nous savons qu'il y a des gens qui arrivent à s'élever au-dessus des sympathies raciales, mais il y en a d'autres qui disent : "Ce sont nos frères de race. Comment pouvez-vous escompter que nous prendrons les armes contre eux ?" C'est peut-être dommage, mais c'est concevable. On ne peut faire abstraction des sympathies raciales. Elles existent.

81. En parlant de commercialisme et d'expédients politiques, je ne visais pas spécialement le Royaume-Uni. Ceux de mes compatriotes qui sont allés au Royaume-Uni l'ont fait non pas parce que c'est un pays pur et vertueux, mais pour bien d'autres raisons.

82. Enfin, si au bout de 12 ans nous en sommes toujours exactement au même point en Rhodésie du Sud, nous y voyons, pour notre part, un signe de faiblesse et de vacillement des politiques suivies.

83. M. HOUNGAVOU (Bénin) : Je vais être bref et je n'entrerai pas dans une polémique avec l'ambassadeur Richard, que nous respectons tous beaucoup ici. Je lui dirai simplement qu'il faudrait qu'il ait le courage d'accepter l'expression justifiée et légitime de la déception causée par la politique de décolonisation en Afrique. Ce sont les calculs impérialistes à courte vue du Royaume-Uni qui ont créé la poudrière en Afrique australe. Il faut accepter cette responsabilité et, par conséquent, toutes les critiques honnêtes.

84. L'ambassadeur Richard a fait des allusions auxquelles nous sommes déjà habitués. Je voudrais lui dire que le Bénin est un pays non aligné qui a choisi de construire un Etat indépendant. Le Bénin ne dépend d'aucun pays, ni idéologiquement ni intellectuellement. Le Bénin a choisi de construire le socialisme scientifique, qu'il plaise ou non aux impérialistes.

85. Mon pays n'oubliera pas l'agression du 16 janvier 1977. Il n'oublie pas non plus que son indépendance, ainsi que celle des pays progressistes d'Afrique, dépend étroitement de la libération de l'Afrique australe.

86. Mon pays — les responsables politiques du Bénin l'ont dit à plusieurs reprises au niveau de toutes les instances internationales — n'est pas opposé aux initiatives de qui que ce soit. Mais ce à quoi il est opposé de façon résolue — et personne ne pourra le faire changer d'avis — ce sont les manoeuvres bien connues des impérialistes dans ce genre de négociations.

87. L'histoire est là pleine d'enseignements et de leçons, et c'est des leçons de l'histoire que le Bénin tire son argumentation. Si les Occidentaux sont animés d'une bonne volonté dans ce sens, toutes leurs activités seront soutenues par le Bénin. Mais leurs activités doivent viser avant tout à

la passation sans condition du pouvoir aux populations majoritaires en Namibie, en Rhodésie et en Azanie. C'est une affaire de confiance; et, devant l'histoire, le Bénin exige la confiance. Or, pour avoir la confiance du Bénin, il faut la mériter.

88. Revenant à la Rhodésie, à laquelle l'ambassadeur Richard a fait allusion, je demande, au nom de ma délégation, pourquoi, si son pays et ses amis occidentaux sont sincères, ils n'acceptent pas que l'on applique l'Article 41 de la Charte à la Rhodésie s'ils veulent un règlement pacifique de la question.

89. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne sais pas s'il s'agit du droit de réponse car j'ignore à quelle catégorie appartient mon intervention. Puisque le représentant du Royaume-Uni a parlé longuement de la question des sanctions, je pense que je devrais donner lecture d'un extrait du communiqué publié à Londres par les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth en juin 1977 sur la question des sanctions. Je cite le paragraphe 16 :

"Les chefs de gouvernement ont examiné le rapport du Comité des sanctions du Commonwealth. Ils ont constaté que les sanctions continuent d'être généralement tournées, permettant ainsi à l'économie rhodésienne de survivre et même de se développer dans certains secteurs. Ils ont été particulièrement préoccupés de voir que les échappatoires à cet égard sont systématiquement facilitées par les politiques et législations de plusieurs pays, au mépris de la Charte des Nations Unies. Ils ont reconnu qu'il fallait trouver le moyen de mettre fin à ces stratagèmes. Ils ont reconnu que la violation des sanctions, surtout en ce qui concerne le pétrole et les produits dérivés du pétrole, représente un facteur crucial pour la survie du régime illégal. Les chefs de gouvernement ont prié le Comité d'effectuer rapidement une étude sur cette question et de formuler des recommandations. Ils ont également décidé de réexaminer la législation afin de renforcer les procédures d'application des lois dans leurs pays respectifs pour interdire à leurs sociétés et citoyens d'exporter du pétrole et des produits dérivés du pétrole en Rhodésie. Il se sont engagés en outre à persuader d'autres pays de prendre des mesures du même genre. D'une manière générale les chefs de gouvernement ont accepté de prendre des mesures au niveau international afin de renforcer et d'étendre les sanctions. En adoptant le rapport du Comité des sanctions du Commonwealth, les chefs de gouvernement ont rendu hommage aux sacrifices consentis par le Mozambique dans l'application des sanctions contre la Rhodésie. Ils ont également autorisé le Comité à continuer d'examiner l'évolution de la situation en Afrique australe d'une manière générale et à continuer de collaborer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine."

J'ajouterai que ce communiqué a été publié sous la présidence de nul autre que M. James Callaghan, premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

90. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je serai très bref. Pour ce qui est de la dernière

observation de M. Ramphul, il est certain que ce communiqué a été publié sous la présidence du Premier Ministre du Royaume-Uni puisqu'il présidait justement la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, et nous souscrivons à ce communiqué.

91. J'ai écouté très attentivement ce qu'a dit le représentant du Bénin sur son propre pays, et loin de moi l'intention de vouloir croiser le fer avec lui à ce sujet.

92. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution présenté par le Bénin, l'Inde, la Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, le Pakistan, le Panama et la Roumanie. Ce projet figure sous la cote S/12353.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.¹

93. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Mozambique.

94. M. DOS SANTOS (Mozambique): Monsieur le Président, au nom de notre délégation, nous vous remercions de nous avoir donné une fois de plus l'opportunité de prendre la parole devant cet auguste conseil. Nous voulons saisir cette occasion pour exprimer, au nom du Comité central du FRELIMO, au nom du Gouvernement de la République populaire du Mozambique, au nom du peuple mozambicain et au nom de notre délégation, notre satisfaction des conclusions auxquelles le Conseil est parvenu, non seulement en raison de ce qu'elles signifient pour notre pays, mais surtout en raison de ce qu'elles représentent pour la communauté internationale.

95. Ici même, l'un des membres a mentionné la réunion que le Conseil a tenue en 1972. Alors aussi nous avons dû prendre la parole devant le Conseil pour exprimer les sentiments et les aspirations du peuple mozambicain — ses aspirations à la liberté et à l'indépendance — et nous avons trouvé auprès de la communauté internationale la compréhension nécessaire, une compréhension unanime. A ce moment-là, nous avons pu dire à la communauté internationale combien nous avons été sensibles à une telle unanimité et quelle signification nous lui donnions. Nous avons dit à l'époque que nous étions heureux que la communauté internationale ait su être unanime devant les problèmes de la liberté et de la dignité de l'homme en Afrique australe. Et c'est ce que nous redisons aujourd'hui car, pour nous — pour le FRELIMO, pour le peuple mozambicain et pour le Gouvernement de la République populaire du Mozambique —, les combats qui se déroulent en Afrique australe sont essentiellement des combats pour la libération et pour la dignité de l'homme. C'est pourquoi nous disons que c'est une grande satisfaction, surtout compte tenu de ce que cela représente pour la communauté internationale.

96. La résolution qui vient d'être adoptée traduit le développement de la prise de conscience des peuples

concernant les problèmes inhérents à cette liberté et à cette dignité, et tout particulièrement la liberté et la dignité de l'homme en Afrique australe. Elle montre que l'on a pris conscience du fait que la conquête et la défense de la liberté ne sont pas le problème d'un seul peuple ou d'un groupe de peuples, mais celui de l'humanité tout entière.

97. Nous sommes satisfaits parce que les décisions prises ici constituent une importante contribution à la destruction du régime d'Ian Smith — condition essentielle au rétablissement de la paix et de la sécurité en Afrique australe. Elles représentent un ferme soutien à la lutte qui se développe en Afrique australe contre le colonialisme et le racisme, contre l'exploitation et l'oppression. Elles signifient aussi que l'on a réellement pris conscience du fait que si l'on n'extirpe pas ces maux il ne sera pas possible d'obtenir la paix, ni la sécurité, ni l'exercice effectif de la démocratie en Afrique australe.

98. Nous sommes convaincus qu'un pas important a été fait vers l'édification d'un système de mesures adéquat pour aider à la destruction du régime odieux d'Ian Smith. De nouveaux pas suivront certainement la résolution adoptée ici, qui vise la mise en application des résolutions déjà adoptées et surtout l'adoption de nouvelles mesures d'appui à la juste lutte du peuple du Zimbabwe, ainsi que l'isolement complet du régime d'Ian Smith.

99. La conquête de la liberté et de l'indépendance sera l'oeuvre du peuple du Zimbabwe, mais les décisions prises ici aujourd'hui et celles qui le seront certainement à l'avenir représenteront toujours une importante contribution pour nos frères du Zimbabwe. Elles montreront que l'ensemble des peuples est toujours présent dans la lutte du peuple du Zimbabwe.

100. Nous voulons aussi exprimer notre satisfaction devant l'unanimité obtenue. Nous avons le sentiment que tout autre résultat aurait constitué un encouragement pour le régime d'Ian Smith, un compromis avec son existence. L'unanimité obtenue révèle l'isolement presque complet du régime de Smith; qui plus est, elle est une claire démonstration de la volonté de la communauté internationale de continuer à livrer un combat conséquent aux régimes racistes d'Afrique australe. La mise en application des mesures préconisées et déterminées ici et de celles contenues dans les résolutions antérieures permettra de forger encore plus l'unité de la communauté internationale contre un régime devenu pour tous un régime criminel, un régime ennemi de l'humanité. L'existence d'un régime comme celui d'Ian Smith — celle de régimes racistes et fascistes — est aujourd'hui un affront à la raison et à la dignité de l'homme.

101. Monsieur le Président, nous voulons vous présenter nos félicitations pour la façon dont vous avez conduit les travaux de cette réunion du Conseil. Nous connaissons votre longue expérience, qui constitue pour nous une leçon et un exemple. Nous sommes conscients du fait que c'est votre direction éclairée qui a permis à cette réunion de se dérouler dans un climat de calme et de sérénité, de collaboration et de compréhension mutuelle, qui a ouvert la voie à l'efficacité.

¹ Voir résolution 411 (1977).

102. Nous voulons remercier l'ensemble des représentants des Etats membres du Conseil. Leur participation active, le dévouement manifesté au cours des débats, ici même dans cette salle, mais aussi au dehors dans les coulisses, nous ont permis de nous rendre compte de toute l'importance qu'ils attachent aux problèmes qui affectent la paix et la sécurité mondiales. Leur engagement est une preuve et une garantie de la confiance que les peuples ont en notre organisation mondiale en tant que bastion de la défense des intérêts et des aspirations les plus chers de l'humanité.

103. Le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine a tenu à se faire représenter ici en mandatant des ministres. Nous avons dit, dans notre intervention au début de cette session [2014^e séance], la haute signification que prenait cette décision de l'OUA pour le FRELIMO, le peuple mozambicain et le Gouvernement de la République populaire du Mozambique. Nous ne le répétons pas, d'autant plus que nous sommes partie intégrante de l'OUA. Cependant, nous nous permettons d'adresser nos félicitations aux pays membres et aux représentants du Groupe africain à l'ONU, car ils ont su assumer sans égoïsme les décisions du Conseil des ministres de l'OUA, qui se réunit en ce moment à Libreville, au Gabon. En effet, nos frères les représentants du Groupe africain ont su transmettre le message de liberté et d'amitié de l'Afrique à l'ensemble de la communauté internationale. Ils ont su transmettre à la communauté internationale cette vérité que le combat pour la liberté et la dignité concerne tous les hommes de notre globe. Nous, Mozambicains, sommes fiers du travail accompli par les représentants du Groupe africain dans cette organisation mondiale. Leur travail, leurs efforts, leur engagement, tout cela est une preuve manifeste de la solidarité agissante de notre continent à l'égard du combat des peuples contre le colonialisme et le racisme. Cela traduit une ferme volonté d'élargir les frontières de la liberté et d'extirper de notre globe les régimes coloniaux et les régimes racistes.

104. Nous savons que les représentants d'un certain nombre de pays voulaient prendre la parole au Conseil. Mais nous savons aussi que, comprenant l'intérêt de l'ensemble de la communauté mondiale, ils ont accepté de ne pas le faire. Nous voulons dire à tous les Etats Membres de cette organisation mondiale que nous sommes sensibles à leur solidarité et que nous sommes conscients de la profondeur de leur engagement aux fins de résoudre le problème que le Conseil devait étudier ici.

105. Nous allons retourner dans notre pays confiants, sûrs et fermes dans notre décision de poursuivre la lutte pour la reconstruction de notre pays et l'édification d'une indépendance réelle sur laquelle notre peuple pourra réaliser les progrès nécessaires pour éliminer la faim, la misère et les vestiges de l'oppression coloniale. Nous savons, aujourd'hui plus que jamais, que nous ne sommes pas seuls, que nous avons l'appui de la communauté internationale. Nous sommes certains que celle-ci contribuera activement à la mise en oeuvre concrète des décisions inscrites dans la résolution que vient d'adopter le Conseil. Nous retournons dans notre pays confiants et donnons ici l'assurance que le peuple mozambicain, sous la direction du FRELIMO,

continuera d'accorder un soutien total et indéfectible au peuple du Zimbabwe et que nous ferons tout pour demeurer un élément sûr des Nations Unies dans leur action en vue de contribuer effectivement à la libération du peuple du Zimbabwe, au développement de sa lutte armée de libération nationale. Nous rentrons chez nous certains que les Etats Membres de cette organisation ont créé de nouvelles conditions favorables à une aide effective à la République populaire du Mozambique pour lui permettre de renforcer sa capacité de défense et de poursuivre l'oeuvre de reconstruction nationale, tout particulièrement la reconstruction des zones détruites et dévastées par les criminels d'Ian Smith.

106. C'est avec émotion que nous avons entendu ici, au cours des réunions du Conseil, les différents orateurs parler de M. Samora Machel, président du FRELIMO et de la République populaire du Mozambique, dans des termes d'amitié et de sympathie. Nous avons aussi entendu ces représentants parler dans les mêmes termes d'amitié et de sympathie de la République populaire du Mozambique.

107. Monsieur le Président, nous voulons vous dire et nous voulons dire aux membres du Conseil, ainsi qu'à tous ceux qui ont exprimé leurs sentiments envers notre peuple et notre gouvernement, que nous considérons leurs paroles comme un hommage rendu à notre peuple, aux sacrifices qu'il a consentis au cours de la période de la lutte armée de libération nationale et aux sacrifices qu'il a consentis dès son indépendance dans le but de matérialiser les aspirations qui sont certes les siennes mais qui sont également celles de tous les peuples : d'une part, construire son propre bonheur et, d'autre part, construire l'avenir de toute l'humanité, l'un et l'autre étant intimement liés.

108. Voilà comment nous comprenons les paroles que nous avons entendues ici, et nous tenons à dire que le FRELIMO, le Gouvernement de la République populaire du Mozambique et le peuple mozambicain sauront toujours assumer leur devoir national et leur devoir international. La lutte continue.

109. M. RAMPHUL (Maurice) [interprétation de l'anglais] : Au nom des auteurs, je tiens à remercier les membres du Conseil d'avoir adopté à l'unanimité le projet de résolution contenu dans le document S/12353. Je tiens également à les remercier pour la compréhension et la coopération constructive, amicale et courtoise dont ils ont faite preuve au cours des négociations sur ce projet.

110. Un magistrat anglais – qui était, je crois, d'origine galloise – a dit qu'il était futile d'essayer de lire dans l'esprit des hommes; les représentants ne doivent donc pas lire dans cette résolution ce qui n'y est pas. D'autre part, il serait naïf de croire que les Africains – et éventuellement leurs amis – resteront les bras croisés tant que leurs frères et soeurs se feront massacrer par un hors-la-loi. Tout porte à croire que l'Afrique agira effectivement et rapidement à moins qu'un règlement pacifique n'intervienne, et n'intervienne rapidement. Après tout, nous attendons depuis plus de 10 ans.

111. Maurice est coude à coude avec le peuple du Mozambique, comme elle l'est avec tous les peuples d'Afrique, en fait avec tous les peuples épris de paix du monde qui mettent en pratique les principes de vérité, de justice et de liberté et ne se contentent pas d'en parler. Ainsi, bien que limitée dans ses ressources, Maurice a versé en juin 1976 une somme de 20 000 dollars au Fonds du Commonwealth pour le Mozambique après que ce pays eut fermé ses frontières avec la Rhodésie du Sud pour se conformer à l'esprit des sanctions. A la réunion de l'Organisation de l'unité africaine qui se tient actuellement à Libreville, Maurice a pris l'initiative de créer un fonds de solidarité africaine pour le Mozambique et s'est engagé à verser une autre contribution.

112. Enfin, Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer personnellement notre profonde reconnaissance pour l'élégance et l'efficacité avec lesquelles vous avez dirigé les travaux du Conseil. Nous regrettons de vous avoir retenu si longuement au cours de ce mois. Si cela peut vous consoler, je vous dirai que votre récompense sera sans doute d'inscrire votre nom dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies comme étant le premier président d'une réunion du Conseil de sécurité ayant consenti une aide matérielle importante en vue de renforcer la capacité de défense d'un pays, et je suis heureux que ce soit un pays africain.

La séance est levée à 17 h 5.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
